



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe de la susdite municipalité,
QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 14 juillet 2021, a été adopté le règlement numéro 220-2021 « remplaçant les règlements 198-2018 et 198-2018-1 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre, applicable par la Sûreté du Québec ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 20^E JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN.



Hélène Fortin
Secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe